

CARTE NATIONALE DE REDUCTION SUR LE TRANSPORTS EN COMMUN

Pour les personnes malvoyantes

Réduction : Gratuité sur présentation de la carte

- 2^e classe
- trajet simple
- trajet aller-retour

OU L'UTILISER ?

- En trafic national, entre deux gares ou points d'arrêt belges, points frontières inclus.
- En voyage international, pour un trajet jusqu'au point frontière dans les trains internationaux classiques
- Sur tous les transports en commun (TEC, De Lijn, STIB)

POUR QUI ?

Pour les personnes malvoyantes atteintes d'une invalidité permanente d'au moins 90% suite à une affection oculaire.

COMMENT L'OBTENIR ?

La « Carte Nationale de réduction sur les transports en commun » pour les malvoyants est délivrée par le Service Public Fédéral (SPF) Sécurité Sociale, Direction Générale Personnes Handicapées, et non par la SNCB.

Pour introduire une demande :

- **Déjà une attestation de reconnaissance de handicap du SPF ?** Contactez le SPF par téléphone ou par courrier pour demander la carte de réduction :

SPF Sécurité Sociale, Direction Générale des Personnes Handicapées,
Finance Tower, Bd. Du Jardin Botanique 50 boîte 150, 1000 Bruxelles

Tél : 0800 987 99 (du lundi au vendredi inclus, de 8h30 à 13h)
- **Pas encore d'attestation de reconnaissance de handicap du SPF ?** Contactez une association pour personnes malvoyantes ou rendez-vous à l'administration communale pour introduire une demande.

SUR QUEL SUPPORT ?

Sur une carte plastifiée de couleur bleue, avec le logo « personne avec canne » émise par le SPF Sécurité Sociale.

COMMENT L'UTILISER ?

- La carte est nominative et non cessible. Elle est valable pour une durée indéterminée. Les anciennes cartes établies pour 10 ans restent valables au-delà de la date d'expiration.
- La carte équivaut à un titre de transport valable en 2^e classe.

Remarques :

- Le chien-guide est transporté gratuitement même si vous voyagez en 1^e classe.



- Vous pouvez utiliser simultanément la « carte de réduction sur les transports en commun » et la « carte accompagnateur gratuit ». En effet, les avantages de ces deux cartes peuvent être cumulés.
- Accès aux portiques de Brussels Airport Zaventem : la « Carte Nationale de réduction sur les transports en commun » émise par le SPF Sécurité Sociale, n'a pas de code-barres. C'est pourquoi, vous êtes invités à vous adresser directement au personnel d'assistance présent sur place pour vous aider à passer les portiques, l'accès sera toujours garanti.

Par ailleurs, une borne munie d'un système intercom permet à tout moment d'entrer en contact avec un collaborateur du guichet pour demander de l'aide en cas de problèmes.

A QUEL PRIX ?

- La Carte Nationale de réduction sur les transports en commun permet de voyager gratuitement en 2^e classe.

COMMENT PASSER DE 2^E EN 1^E CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession de votre Carte Nationale de réduction sur les transports en commun ; celle-ci vaut titre de transport valable en 2e classe.
- Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur letrain.be ou dans le train au Tarif à Bord*) un billet supplémentaire « surclassement »* simple ou aller – retour. Le prix est calculé en effectuant la différence :
 - en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1e classe.
 - le week-end et jour férié : entre les prix des 2 classes au Tarif 50%* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1e classe.

Il est égal ou supérieur au prix minimum du billet de 1e classe.

- Vous pouvez également acheter une carte de 10 surclassements* pour un même trajet.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, en 2e classe, en tant que malvoyant détenteur de la Carte Nationale, vous ne devez pas payer de Redevance Diabolo.
- En 1e classe, vous achetez un titre de transport en 1e classe au tarif auquel vous avez droit. Selon les cas, la Redevance Diabolo est soit intégrée dans le prix total de votre titre de transport, soit vous vous procurez un Billet « Redevance Diabolo » par trajet.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare de correspondance*, la Redevance Diabolo n'est pas due.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption* de voyage, acquittez-vous également d'un Billet « Redevance Diabolo ».
- Si vous utilisez votre Carte Nationale dans le train à grande vitesse « ICE » sur le trajet entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, acquittez-vous d'un supplément séparé ». Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur responsable de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MA CARTE ?

De voyager gratuitement sur les transports en commun (en 2^e classe sur les trains).

